



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Union Européenne

## ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

### OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES Formation – Action

« Construire les relations avec les entreprises et les fidéliser »

Mise en concurrence à procédure adaptée

**Date de mise en ligne du présent cahier des charges :**

08/10/2019

**Date limite de dépôt :**

18/10/2019

**Interlocuteurs Atout PLIE Nord-Ouest 91 :**

Sonia LASSIAZ au 01 69 29 00 11

**Réponse à transmettre par mail et par courrier :**

- Mails [s.lassiaz@atoutplie.fr](mailto:s.lassiaz@atoutplie.fr)

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège  
91978 COURTABOEUF Cedex

**Période d'exécution de la prestation : (2 sessions)**

Entre le 18/11/2019 et le 28/02/2020

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVoyer PAR  
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 18/10/2019**

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCÉDURE ADAPTÉE

Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en place sur le territoire des deux intercommunalités adhérentes (la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes du Pays de Limours) un accompagnement renforcé vers l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif, confrontés à la précarité et à l'exclusion, jusqu'à leur maintien à l'emploi de plus de 6 mois ou leur entrée en formation qualifiante.

Il s'agit pour le PLIE d'améliorer globalement la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi des participants PLIE.

Des actions de formation des référents et la mise en place d'un livrable de démarche qualité ont été menées en 2011, afin d'harmoniser les pratiques professionnelles des référents de parcours PLIE, et ont permis de dégager des repères communs quant à la notion d'accompagnement et de pilotage de parcours. De plus, un coordinateur de parcours PLIE anime le réseau et effectue des points portefeuilles régulier avec les conseillers, et a une mission d'appui, de conseil et de professionnalisation continue du réseau.

Dans le cadre de l'accompagnement de parcours renforcé et individualisé, le référent de parcours PLIE exerce une mission d'appui à la recherche active de postes ou de lieux d'immersion professionnelle, pour un accompagnement vers et dans l'emploi (jusqu'à 6 mois d'emplois cumulés). Il doit être en capacité de prospecter les entreprises locales, de convaincre les RH d'entreprises de la plus-value du travail avec le PLIE, de définir un plan d'action avec l'entreprise et d'organiser le suivi et l'intégration des candidats placés, et de fidéliser ce réseau.

Nous avons identifié le besoin de mettre en place une formation-action complémentaire sur la posture du référent vis-à-vis de l'entreprise, et de l'outiller en ce sens.

*Cette prestation pourra s'inscrire dans le cadre de la programmation 2014-2020 relatives au FSE et plus précisément, sur l'axe prioritaire 3 du Programme opérationnel national FSE « emploi et inclusion ». A ce titre, elle pourra être cofinancée par le FSE.*

## ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

### Objectifs demandés au(x) prestataire(s) :

- Faire évoluer la posture du référent de parcours PLIE sur sa relation à l'entreprise, afin de créer des effets leviers de partenariats qui puissent bénéficier aux participants du PLIE
- Optimiser le suivi dans l'emploi en considérant l'entreprise comme un réel collaborateur

### Thématiques à aborder sur la formation – action :

- La stratégie opérationnelle de relations avec les employeurs
- Les techniques de prospection des entreprises
- La construction d'un argumentaire pour proposer l'offre de services du PLIE
- Les techniques de négociation avec l'entreprise (en vue d'une immersion professionnelle, prise de poste d'un participant, d'une visite entreprise avec un groupe...)
- L'organisation du suivi et de l'intégration des candidats placés en lien avec les entreprises
- Définir, à partir du positionnement, des moyens, de l'environnement et du contexte de sa structure, une stratégie opérationnelle de relations avec les entreprises

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

- Travailler avec l'employeur le développement des compétences et de la posture professionnelle pour une bonne intégration au poste et à l'environnement de travail
- Créer un réseau local d'entreprises
- Articuler l'action des référents de parcours avec l'activité des chargés de relations entreprises

Le candidat sera en mesure de faire des propositions pédagogiques de modules répondant à ces thématiques de travail.

#### **Résultats attendus :**

- Etre en capacité de nouer des relations partenariales avec les employeurs locaux, au bénéfice des participants PLIE
- Etre en capacité de travailler conjointement avec l'entreprise sur le développement des compétences des demandeurs d'emploi
- Augmenter son aisance quant à l'argumentaire de prospection,
- Etre en capacité de maîtriser son offre de services avec les entreprises
- Etre en capacité de convaincre le recruteur, dans une logique gagnant-gagnant
- S'outiller et savoir s'organiser dans la démarche de fidélisation des entreprises
- Etre en capacité de réaliser un suivi dans l'emploi facilité coté employeurs
- Appréhender la plus-value du travail en réseau avec la mission MRE du PLIE (avec la chargée de relations entreprises et le Club FACE Paris Saclay)

#### **Indicateurs de résultats :**

- 90% de taux de satisfaction des professionnels
- Démarche proactive constatée sur la prise en main des méthodes et outils
- Appropriation de son plan d'action individualisé pour chacun à l'issue de la formation

### **ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS**

**Effectif à encadrer :** un groupe de 12 professionnels de l'accompagnement PLIE

**Durée :** 3 jours de formation maximum sur une période de 2 mois maximum, avec des temps permettant de tester des techniques et outils proposés par le formateur.

La prestation devra se dérouler entre le 18/11/2019 et le 28/02/2020.

### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SÉLECTION DU CANDIDAT**

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre candidats en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles 1, 2, 5, 6.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique est notée sur 20 points
- L'organisation de la prestation sur 20 points
- Les moyens mobilisés sur 20 points

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
 15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
 MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

- Le prix de la prestation sur 40 points

**Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.**

La phase d'analyse des réponses pourra inclure une négociation sur la temporalité de la réalisation de la prestation, sur les critères de prix et de qualité, et le nombre de prestations.

## **ARTICLE 5 - LIEU D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

La prestation devra se dérouler sur le territoire d'intervention d'Atout PLIE.

## **ARTICLE 6 - CONTRAT DE PRESTATION**

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le(s) prestataire(s), conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen.

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de la prestation, le report de la formation pourra être décidé par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

### **ARTICLE 6-1 – AVENANT**

En cas de réalisation de la prestation avant le 28/02/2020 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures de formation dans les conditions définies par le contrat de prestation initial.

## **ARTICLE 7 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA PRESTATION**

Le paiement de la session interviendra à la fin de la réalisation de la prestation, sur présentation d'une facture.

Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre au PLIE les feuilles d'émargement originales matin et après-midi signées par les professionnels et le formateur, cachetées, les supports de formation à tous les professionnels ainsi que les questionnaires de satisfaction des professionnels.

Un bilan de la formation et des préconisations du prestataire seront également demandés à l'issue.

**Seules les heures réalisées par le prestataire en face à face avec les professionnels seront payées sur présentation des justificatifs listés ci-dessus.**

### **ARTICLE 7-1 ÉTABLISSEMENT DU PRIX**

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **coût horaire forfaitaire Formateur TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

**Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.**

**Prix 1 : Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC\* 7h00\* 3 jours**

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, le support de bilan signé et cacheté proposant un plan d'actions personnalisé pour chacun des professionnels.

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

La prestation sera facturée conformément aux prix contenus dans le contrat de prestation. Le prix est ferme durant toute la durée de la prestation.

Atout PLIE pourra retenir un ou plusieurs prestataires pour réaliser la prestation, conformément au prix précisé.

## **ARTICLE 8 – CLAUSE DE RÉFACTION**

En cas de non réalisation des heures en face à face et en collectif, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondants.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si le nombre de participants sur l'action devient insuffisant. Il pourra également être décidé conjointement, une révision des heures à la baisse, en cas d'effectif insuffisant.

## **ARTICLE 9 – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION**

1. Les documents de réponse qualitatifs du présent cahier des charges, signés et cachetés
2. Le devis de la prestation détaillé
3. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91, signée et cachetée.
4. Le contrat de prestation signé, paraphé et cacheté par le prestataire et Atout PLIE
5. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

## **ARTICLE 10 – OBLIGATION DE PUBLICITÉ**

Le prestataire s'engage à afficher les logos suivants de gauche à droite sur les supports de la prestation et dans les salles ou bureaux de réalisation de la prestation : « l'Europe s'engage en Ile-de-France », le logo d'Atout PLIE, le logo du, des prestataire (s), ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national Emploi et Inclusion 2014/2020 »

## **ARTICLE 11 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ / DONNÉES NOMINATIVES**

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés, conformément au RGPD.

## **ARTICLE 12 – CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES PIÈCES RELATIVES A LA PRESTATION**

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le(s) prestataire(s) retenu(s) s'engage(nt) à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le(s) prestataire(s) devra(-ont) conserver ces éléments pendant 10 ans.

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z